



Ecrit par Echo du Mardi le 1 août 2022

# La CCI du Pays d'Arles ouvre une permanence estivale



La [CCI du Pays d'Arles](#) sera fermée au public du 1<sup>er</sup> au 19 août inclus, pour une réouverture dès le lundi 22 août à 8h30.

Cependant, afin de répondre aux exigences du service public, un accueil délocalisé pour les missions formalités d'entreprise et visa pour l'export est prévu au Port Fluvial d'Arles de 10h à 16h.



Ecrit par Echo du Mardi le 1 août 2022

# PERMANENCE ESTIVALE

Du lundi 1er au vendredi 19 août 2022 inclus

## PORT FLUVIAL D'ARLES,

431 rue Jean-Antoine de Barras de la Penne à ARLES

Réouverture de la CCI : lundi 22 août 2022 dès 8h30

- **FORMALITES D'ENTREPRISE & VISA EXPORT :** Afin de répondre aux exigences du service public article d771 67 2 du Code de commerce, un accueil délocalisé pour les missions formalités d'entreprise et visa pour l'export est prévu au Port Fluvial d'Arles de 10h à 16h.

**Service Appui & Formalités**

04 90 99 08 60 - 04 90 99 08 61 - 04 90 99 08 83

Plus d'informations sur [arles.cci.fr](http://arles.cci.fr)



© DR

*Port fluvial d'Arles, 431 rue Jean-Antoine de Barras de la Penne, à Arles.*

*Contacts : 04 90 99 08 60 / 04 90 99 08 61 / 04 90 99 08 63.*

J.R.